

Paris, le 20 octobre 2025

Objet : FCPI SIPAREX XANGE INNOVATION 2017 : MISE EN LIQUIDATION

Cher Souscripteur,

Vous êtes porteur de parts A du Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI) **Siparex XAnge Innovation 2017** (code ISIN FR0013189354) (ci-après le « **FCPI** » ou le « **Fonds** »), dont le gestionnaire est la Société de Gestion Siparex XAnge Venture.

L'objectif de gestion du Fonds est défini à l'article 3.1 du règlement du Fonds qui stipule : « L'objectif du Fonds est la constitution d'un portefeuille de titres investi à hauteur d'au moins 70% de son actif (le « Quota Innovant ») dans des Entreprises Innovantes cotées et non cotées, mais principalement non cotées, offrant des perspectives de croissance à moyen terme en vue de réaliser des plus-values. ».

Quels changements vont intervenir sur votre FCPI ?

Nous vous informons par la présente de la dissolution et de l'ouverture de la période de liquidation du Fonds le 20 octobre 2025. Cette opération a été agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 20 juin 2025 et a été portée à la connaissance du Dépositaire. Il s'agit d'une étape obligatoire dans la gestion de la fin de vie du fonds qui ne nécessite aucune intervention de votre part.

Quel est le taux de rendement de votre investissement ?

Votre FCPI a enregistré une performance cumulée nette de frais de -22% sur l'ensemble de sa durée de vie, soit un taux annualisé de -3%. Ces pourcentages tiennent compte uniquement de la valeur liquidative au 31 mars 2025, le fonds n'ayant réalisé aucune distribution à ce jour.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Quand votre FCPI sera-t-il liquidé ?

La société de gestion a décidé de procéder à la mise en liquidation de votre FCPI.

La société de gestion prévoit de clôturer les opérations de liquidation des lignes en portefeuille à horizon 2026. L'échéance du FCPI, telle que prévue dans son règlement au 31/12/2026, devrait ainsi être respectée. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancement de ces opérations. Cela étant, il existe une probabilité que ce délai ne puisse pas être respecté. En cas de dépassement, chaque cession de participation est examinée au cas par cas par l'équipe de gestion. Si les premières solutions envisagées échouent, une équipe projet est mobilisée afin d'explorer des alternatives, notamment la recherche de solutions de cession au sein des tables de capitalisation des participations concernées. Une autre option consiste à envisager la cession d'un portefeuille de participations dans le cadre d'une opération secondaire. L'équipe projet se réunira régulièrement pour ajuster la stratégie de cession, en fonction des conditions de marché et des aléas économiques.

A ce jour, le portefeuille contient encore 11 participations dont le détail est donné dans le tableau ci-dessous. La valeur liquidative résiduelle de votre FCPI est de 390,97 EUR par part à la date du 31/03/2025, ce qui représente 78% de l'investissement initial. Pour rappel, le fonds n'a réalisé aucune distribution à ce jour.

Parmi ces participations :

- 0 font l'objet d'un protocole de cession;
- 0 sont des sociétés cotées dont les volumes d'échange sur le marché nécessitent un délais plus long pour être cédées.
- 1 fait l'objet de négociations exclusives;
- 5 font l'objet de discussions en vue de l'ouverture d'une période de négociations exclusives ;
- 2 sont en liquidation judiciaire/redressement judiciaire...]

<i>Nom de la participation</i>	<i>Prix d'acquisition</i>	<i>Eléments importants</i>
AB TASTY	1 332 060€	fait l'objet de négociations exclusives
AEROSPACE LAB	1 133 734€	fait l'objet de discussions[...]
DOLEAD	910 107€	fait l'objet de discussions[...]
EVANEOS	987 645€	fait l'objet de discussions[...]
HOMEREZ	243 824€	
LE COLLECTIONIST	1 163 911€	fait l'objet de discussions[...]
MDOLORIS MEDICAL SYSTEMS	635 809€	Redressement judiciaire en cours
MIRSENSE	412 496€	
POLLEN METROLOGY	287 430€	
VILLE POUR TOUS	1 958 415€	Liquidation judiciaire en cours
WANDERCRAFT	1 498 577€	fait l'objet de discussions[...]

En cas de dépassement de la durée de vie du Fonds, la Société de Gestion ne prélèvera plus aucune commission de gestion.

Les informations communiquées dans la présente lettre sont fournies dans le respect des accords de confidentialité conclus par la Société de Gestion.

Attention, pour le bon déroulement de cette opération, vous ne pouvez plus demander le rachat de vos parts à compter de l'envoi de la présente lettre de mise en liquidation à savoir le 20 octobre 2025.

Le règlement du FCPI est disponible, sur demande, auprès de la Société Siparex XAnge Venture.

Votre Conseiller demeure à votre disposition pour toute information complémentaire. Vous pouvez également consulter le site internet www.siparexfondsfiscaux.com.

Nous vous prions d'agréer, cher Souscripteur, l'expression de notre meilleure considération.

Nicolas Rose
Membre du Directoire

Note :

(1) Les éléments d'information, opinions et données chiffrées sont considérés comme fondés ou exacts au jour de leur établissement en fonction du contexte économique, financier et boursier du moment et reflètent le sentiment à ce jour de la Société de Gestion. Elles n'ont pas de valeur contractuelle et sont sujettes à modification.